

# Commission de gestion du Conseil général de la Ville de Sierre

## Rapport concernant l'octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia

### **Membres :**

Ralph Guntern, président  
Svetlana Banjanac  
Loïc Bruttin  
Carmelo Iaia  
Simon Eggs  
Stefan Julen  
Frédéric Martin  
Aurelian Mascitti  
Blaise Melly  
Vincent Perrin  
Lysiane Tissières-Premand, chargée du rapport

Sierre, le 24 janvier 2020

## Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
1.1	Mandat	3
1.2	Objet du crédit d'engagement complémentaire	3
<b>2</b>	<b>ANALYSE</b>	<b>4</b>
2.1	Préambule	4
2.2	Montant nécessaire pour finaliser le projet initialement prévu	5
2.3	Explications de l'insuffisance du crédit	6
<b>3</b>	<b>CONCLUSIONS</b>	<b>6</b>

## **1 INTRODUCTION**

### **1.1 Mandat**

Le 26 novembre 2019, Monsieur Patrick Antille, secrétaire du Conseil général, a transmis, à l'ensemble du Conseil général, les documents nécessaires pour étudier l'octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia, à savoir :

- le message du Conseil municipal y relatif et daté du 20 novembre 2019 ;
- la liste des travaux et équipements à effectuer pour le terrain synthétique ;
- le plan du centre sportif tel qu'il devrait être finalisé en 2021.

Le Bureau du Conseil général a confié à la Commission de gestion le mandat suivant:

- examiner les objets et les documents soumis du point de vue spécifique à la commission;
- préavis sur l'entrée en matière;
- discuter le détail;
- donner un préavis sur l'objet en question;
- rapporter au Conseil général lors de la séance du 19 février 2020.

La Cogest a étudié les documents transmis. Son président est allé à la rencontre des clubs hôtes d'Ecossia. Une délégation (Ralph Guntern, président, Blaise Melly, membre et Lysiane Tissières-Premand, chargée du rapport) a ensuite rencontré, en date du 9 janvier 2020, Mme Laurence Salamin (architecte de ville), M. Patrick Caloz (responsable des bâtiments communaux) et M. Nicolas Melly (Conseiller municipal en charge des sports). M. Ralph Guntern s'est ensuite entretenu avec M. Pierro Vianin (Conseiller municipal en charge du dicastère de l'édilité).

Les membres de la Cogest remercient les différentes personnes rencontrées dans le cadre de la rédaction de ce rapport pour leur disponibilité et le temps accordé.

### **1.2 Objet du crédit d'engagement complémentaire**

La demande de crédit complémentaire a été soumise pour permettre de terminer les travaux de réalisation de l'extension du centre sportif d'Ecossia telle qu'acceptée par le Conseil général lors de son plénum du 11 juin 2014.

Les infrastructures suivantes doivent encore être réalisées :

- le terrain de football synthétique de 100 x 64 m ;
- un gradin double face en terre entre le terrain synthétique et l'anneau d'athlétisme ;
- l'aire de lancer du poids pour l'athlétisme ;
- l'achat de certains équipements pour l'athlétisme et pour le football ;
- l'éclairage général des différents nouveaux terrains ;
- les interfaces en lien avec les travaux ci-dessus.

## 2 ANALYSE

### 2.1 Préambule

Aujourd'hui, il manque à la Ville de Sierre CHF 1'955'740.- pour terminer le projet d'extension d'Ecossia tel qu'il avait été accepté par le Conseil Général en juin 2014 et plus précisément, pour réaliser le terrain synthétique, un des éléments principaux du projet.

Pour rappel, le terrain synthétique devait être construit lors de la première étape des travaux, soit en même temps que le terrain de foot pour les juniors, la réfection du terrain de streethockey, l'entretien de la piste finlandaise ou encore le terrain multisports – baseball. Cela n'a pas pu être entrepris en raison de retards pris dans les expropriations des terrains nécessaires à sa réalisation. Ces derniers ont été acquis par la Municipalité courant 2019 seulement en raison de procédures engagées par certains anciens propriétaires. Une parcelle doit encore être achetée. Étant située en périphérie, elle ne constitue pas un frein à la finalisation du projet. Elle permettrait de pouvoir agrandir le parking si le besoin devait se présenter.

Le crédit complémentaire demandé est nécessaire pour finaliser le projet initial, soit celui approuvé par le Conseil général en 2014. Comme l'a souligné à différentes reprises, Mme Laurence Salamin, architecte de ville, lors de notre entretien, la demande de fonds supplémentaires a été faite afin de terminer ce qui a été entrepris et non pour ajouter des infrastructures supplémentaires.

En effet, depuis la création du projet en 2011, son acceptation 3 ans en plus tard et la demande de crédit complémentaire en 2020, 9 ans se sont écoulés. Dans l'intervalle, les dirigeants à la tête des clubs ont pu changer, les besoins des clubs également. De nouvelles demandes ont été effectivement faites par les clubs utilisateurs de l'infrastructure. Des réflexions concernant notamment l'éclairage ou la clôture du site ont également été menées. Si ces nouvelles demandes avaient été acceptées par les autorités, le crédit demandé ne serait pas à hauteur de près de 2 millions mais le double.

La Municipalité a ainsi choisi de trancher et déterminer ce qui était nécessaire, optimal et accessoire. Elle a fait le choix, notamment en raison de sa situation financière, de demander à pouvoir terminer le projet au plus proche du concept initial.

La Commission d'édilité ayant également été mandatée par le Bureau du Conseil général, la Cogest s'est concentrée, dans ce cadre, lors de ses travaux sur le montant du crédit en tant que tel et les raisons du dépassement du budget.

Le choix de doter Ecossia d'un terrain synthétique ayant été fait en 2014 et cette infrastructure étant au cœur du projet d'extension, la Cogest ne remet pas cette décision en question. Elle recommande donc au Conseil général d'accepter ce crédit d'engagement complémentaire.

Même si les interlocuteurs de la Cogest ont relevé que cette demande de crédit complémentaire constitue une exception, il y a lieu d'analyser plus précisément les raisons qui ont mené à cela. En effet, on parle d'un dépassement de près de 25% du budget initial. De plus, lors de son analyse, la Cogest a relevé certains manquements qu'elle se doit de relever dans ce rapport.

## 2.2 Montant nécessaire pour finaliser le projet initialement prévu

Le crédit d'engagement validé par le Conseil général lors de sa séance du 11 juin 2014 se montait à un total de CHF 7'925'130.- .

Le montant pour les travaux réalisés au 1<sup>er</sup> septembre 2019 s'élevaient à CHF 6'748'114.-. La Municipalité précise que pour terminer les travaux entrepris à ce jour, une somme de CHF 1'121'826.- est encore nécessaire.

Ceci porte le coût total des travaux engagés, hors terrain synthétique, à CHF 7'869'640.-, soit 99.3% du crédit accordé.

Pour terminer le programme du crédit d'engagement, le terrain de football synthétique doit encore être construit et son éclairage LED installé. Le devis actualisé pour ces travaux se monte à CHF 1'963'529.-.

Dans son message, la Municipalité relève qu' « une grande attention a été portée à l'équilibre financier du site. Avec l'accord des clubs sportifs, afin de compenser certains travaux plus complexes... des économies ont été réalisées sur d'autres postes. »

Une économie de CHF 122'000 devrait être faite sur le montant budgétisé pour l'acquisition des terrains.

Les dépassements suivants ont été constatés ou sont prévus (informations données par les services concernés):

1. <u>Terrain d'athlétisme</u>	
géologie du terrain :	CHF 235'000,00
externalisation du saut à la perche :	CHF 58'300,00
augmentation de 4-6 à 6-8 pistes :	CHF 303'000,00
modif.niveaux+arrosage+sabl.+décomp. :	CHF 99'000,00
accès périph. :	CHF 95'000,00
Mvts terres, y c. digue Sud :	CHF 48'000,00
2. <u>Terrain synthétique</u>	
géologie du terrain : voir dans interfaces :	CHF 263 000,00
engins et équipements complémentaires :	CHF 132 000,00
travaux liés à l'éclairage :	CHF 104 000,00
3. <u>Zones d'interface</u>	
mouv.de terres, arrosages, puits, canalisations :	CHF 260' 000,00
engins et équipements complémentaires :	déjà compté dans synthétique
études variantes compl. éclairages et terrains :	CHF 80'000,00
buttes Ouest :	CHF 87 000,00

Ces dépassements représentent un total de CHF 1'764'300.-. Quelques modifications et adaptations du projet en cours de route constituent le solde du crédit complémentaire demandé.

Ce tableau résume la répartition des différentes sommes engagées :

	2014	2020
Coûts des travaux prévus	7'755'230.-	Travaux déjà engagés 7'869'940.-
		Terrain synthétique yc éclairage 1'963'529.-
Acquisition des parcelles	800'000.-	677'501.-
Montant d'assurance pour l'incendie des gradins de Condémines	- 185'100.-	- 185'100.-
Subvention Fond cantonal du sport	- 445'000.-	- 445'000.-
<b>Coût total du projet</b>	<b>7'925'130.-</b>	<b>9'880'870</b>

Le coût du projet a ainsi augmenté de 24.7%.

## 2.3 Explications de l'insuffisance du crédit initial

Tout d'abord, les représentants de la Ville de Sierre le reconnaissent, le devis a été fait à la hâte et de manière estimative. En dehors d'un bureau d'architecture, aucun ingénieur ou spécialiste n'a été consulté, aucune analyse du terrain effectuée. Le cahier des charges des différentes installations sportives n'a pas été détaillé mais traité de manière globale.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des problèmes géologiques, non anticipés et non budgétisés, ont été rapidement identifiés. En effet, la planimétrie du terrain de football au centre de l'anneau d'athlétisme a dû être corrigée, les terres de vigne ont dû être traitées (obligation légale).

Deuxième élément, le devis a été établi pour un anneau d'athlétisme de 4 pistes et 6 lignes droites alors que le programme en présentait respectivement 6 et 8. Cette erreur, qui a échappé à l'administration comme aux autorités ou aux clubs sportifs, a engendré des coûts supplémentaires au niveau des travaux mais également des équipements nécessaires.

Lors de nos rencontres avec la Municipalité, cette dernière a aussi relevé que le bureau d'architecture mandaté pour réaliser ce centre sportif a également supervisé la conduite des travaux.

Y a-t-il eu une fenêtre d'opportunité politique pour déposer un nouveau projet et avancer rapidement avant de prochaines élections ? Suite au refus du premier projet sur le site de Condémines, un second projet a été rapidement présenté sur la base du plan directeur des infrastructures sportives. Une nouvelle mouture moins onéreuse a été proposée sur le site d'Ecossia.

Le plus important aujourd'hui est de tirer les leçons de cette expérience, de modifier les procédures si besoin et surtout d'éviter de reproduire les mêmes erreurs.

## 3 CONCLUSIONS

La Cogest a analysé la demande d'octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia sur la base des documents fournis ainsi que des informations obtenues lors d'une rencontre avec les clubs sportifs hôtes d'Ecossia ou encore transmises par Mme Laurence Salamin (architecte de Ville), M. Patrick Caloz (responsable des bâtiments communaux), M. Nicolas Melly (Conseiller municipal en charge des Sports) et M. Pierro Vianin (Conseiller municipal en charge du dicastère de l'édilité).

Elle remercie tous ses interlocuteurs pour leur disponibilité et leurs réponses.

Le Conseil général doit décider s'il octroie le crédit complémentaire demandé pour permettre ainsi à la Municipalité de terminer le programme approuvé lors du plénum du 11 juin 2014. Concrètement et pour l'essentiel, il s'agit de décider si la Ville de Sierre doit se doter d'un terrain synthétique. Cette infrastructure ayant constitué un élément central lors de l'établissement du projet d'extension d'Ecossia, la Cogest est unanime face à cette question : la Ville de Sierre doit construire ce terrain synthétique.

Parmi les causes ayant mené au dépassement de budget évoqué, la Cogest identifie les éléments suivants :

- le devis a été établi d'une manière estimative, trop rapidement et surtout sans l'avis d'experts ;
- l'anneau d'athlétisme n'a pas été correctement budgétisé en raison d'une erreur dans le nombre de pistes requises ( 2 en moins).

Conséquences de ces erreurs, les contribuables sierrois devront déboursier 24.7% en plus, soit CHF 1'955'740.- pour la réalisation du centre sportif d'Ecossia.

Préparé de manière hâtive quant aux aspects budgétaires ou techniques, peut-être trop guidé par le calendrier électoral, il s'avère que le crédit proposé au Conseil général et voté par ce dernier en 2014 avait été insuffisamment approfondi. La Cogest invite la Municipalité et le Conseil général, pour les projets d'une telle ampleur, à prendre à l'avenir le temps nécessaire à l'analyse, à recourir aux expertises et études techniques préalables afin d'éviter de mauvaises surprises au moment de la réalisation. Si la volonté « d'aller vite et de l'avant » est louable, on ne saurait cependant économiser du temps dédié à la réflexion et la planification.

Pour conclure, la Cogest tient à relever que le projet une fois finalisé permettra à la Ville de Sierre de disposer d'une infrastructure moderne, fruit d'une étroite collaboration avec les différents clubs hôtes du site. Ces derniers ont toutefois formulé de nouvelles demandes d'aménagement. Ce point sera vraisemblable soumis au Conseil général lors du plénum de juin.

La Commission de gestion recommande donc au Conseil général :

- d'entrer en matière ;
- d'accepter le crédit complémentaire de CHF 1'955'740.- pour la finalisation du complexe sportif d'Ecossia tel qu'approuvé par le Conseil général en juin 2014 ;
- d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire ;
- d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

#### COMMISSION DE GESTION

Ralph Guntern  
Président

A blue ink signature of Ralph Guntern, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned above a dotted line.

Lysiane Tissières-Premand  
Chargée du rapport

A blue ink signature of Lysiane Tissières-Premand, featuring a vertical line that curves into a horizontal stroke, positioned above a dotted line.